
 Ville de Beaconsfield Direction des Ressources humaines		COL BLANC	
Description d'emploi			
Titre		Code	Groupe de traitement
INSPECTEUR DES BÂTIMENTS		700760	9
Direction	Type d'emploi		Numéro(s) de poste(s)
Aménagement urbain et patrouille municipale	Annexe A		7101

NATURE DE L'EMPLOI

Le travail consiste à faire l'inspection de terrains, de locaux et de bâtiments en vue d'assurer l'observance des règlements, lois et ordonnances régissant la construction, la démolition, le zonage, les enseignes, la protection incendie, la salubrité, le logement et la ventilation.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Fait l'inspection technique et détaillée des bâtiments en voie de construction ou de modification, depuis le début des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés conformément aux permis émis;
2. Fait l'inspection des bâtiments, terrains ou locaux existants afin d'assurer leur conformité à la réglementation et effectue le dépistage de tous les chantiers de construction, des locaux ou autres occupations commerciales sans permis et prend les dispositions qui s'imposent;
3. Vérifie l'existence des permis municipaux nécessaires et s'assure que les travaux effectués sont conformes aux règlements, lois et normes régissant la construction, les modifications, le zonage, la démolition ainsi qu'aux plans, aux devis et aux lignes et niveaux approuvés lors de l'émission des permis;
4. Exige, s'il y a lieu, l'arrêt des travaux de construction, de modification ou de démolition effectués sans permis ou présentant un danger pour la sécurité publique;
5. Fait des inspections, à la suite de plaintes émanant des autres divisions du service, des autres services municipaux et du public en général et exige, s'il y a lieu, les modifications à apporter pour corriger la situation;
6. Effectue un contrôle des activités exercées sur le territoire en vue de s'assurer qu'elles sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires; établit les exigences afin de rendre conformes les locaux visés par ces activités;
7. Détermine dans quel cas un avis doit être signifié; rédige et signe des avis, des constats d'infraction, etc., en y indiquant la nature de la ou des contravention(s), les mesures à prendre pour y remédier, le délai accordé pour se conformer et y joint toute autre information ou documentation pertinente; prolonge, au besoin, les délais de mise en conformité;
8. Explique, sur demande, au propriétaire ou au résidant fautif, la nature des infractions de même que les mesures à prendre pour y remédier. Vérifie si les modifications exigées ont été apportées et à défaut, recommande à l'unité concernée de référer le dossier aux procédures de cour;
9. Prend des photographies lorsque nécessaire, prépare un rapport de ses activités et fournit des données statistiques;

	Ville de Beaconsfield Direction des Ressources humaines		COL BLANC
	Description d'emploi		
Titre INSPECTEUR DES BÂTIMENTS		Code 700760	Groupe de traitement 9
Direction Aménagement urbain et patrouille municipale		Type d'emploi Annexe A	Numéro(s) de poste(s) 7101

10. Complète un dossier pour chacune de ses inspections, y consigne tous les renseignements requis pour supporter la preuve de non-conformité aux lois et règlements qu'il est chargé de faire appliquer; illustre ses annotations à l'aide de croquis, ébauche de plans, photos, etc.
11. Est appelé à témoigner en cour lors de poursuites intentées par la Ville ou en rapport avec des dossiers qui le concernent;
12. Utilise, au besoin, différents appareils de bureautique pour accomplir certaines tâches rattachées à l'emploi, tout en ayant recours à la programmation appropriée;
13. Effectue toute autre tâche connexe.

La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le(s) titulaire(s) de l'emploi.

LATITUDE D'ACTION

Le travail s'accomplit sous surveillance générale suivant des instructions et des directives généralement complètes et selon des méthodes, techniques et procédés généralement bien établis ou connus du titulaire; le travail est contrôlé irrégulièrement et les problèmes inhabituels ou complexes sont soumis au supérieur.

INSTRUCTION ET EXPÉRIENCE REQUISES

Instruction: Détenir un diplôme d'études collégiales, secteur et spécialité appropriés.

Expérience: Posséder deux (2) années d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi.
L'expérience en milieu municipal est considérée un atout important.

QUALITÉS REQUISES

Connaissances: Des règlements, lois et ordonnances régissant la construction, la mécanique du bâtiment, le zonage, l'occupation, les enseignes et panneaux-réclame, la salubrité commerciale et la prévention incendie;
Du français et de l'anglais, parlé et écrit;
Des matériaux et des techniques de construction;
De la lecture et de l'interprétation des plans;
Des méthodes usuelles d'inspection



Ville de Beaconsfield
Direction des Ressources humaines

COL BLANC

Description d'emploi

Titre	Code	Groupe de traitement
INSPECTEUR DES BÂTIMENTS	700760	9
Direction	Type d'emploi	Numéro(s) de poste(s)
Aménagement urbain et patrouille municipale	Annexe A	7101

Habilités ou aptitudes: À observer et recueillir de l'information;
À faire preuve de tact et de courtoisie;
À communiquer oralement;
Permis de conduire valide

Carte de compétence :

Détenir la carte d'attestation du cours de santé et sécurité générale décernée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail du Secteur de la construction.

Vu et approuvé

<p>Pour la Ville</p>  <p>Denis Chabot Directeur, Aménagement urbain et patrouille municipale</p>  <p>Diane Lépine Directrice, Ressources humaines</p>	<p>Date de signature</p>	<p>Pour le Syndicat</p>  <p>Ginette Delmaire Présidente</p>  <p>Éric Gagnon Conseiller syndical</p>
---	---------------------------------	--

